

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 04 juillet 2016

L'An deux mille seize,  
le 04 juillet à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Sabine BOUQUET, Armand FABRE, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Les points suivants ont été évoqués:

### **Désaffectation/Classement chemins à Champagnac:**

Le Conseil Municipal a engagé la procédure de classement/désaffectation des chemins ruraux à Champagnac afin de régulariser le plan cadastral. L'enquête publique a eu lieu du 21 mars au 05 avril 2016 inclus. Le Conseil Municipal décide de suivre les conclusions du Commissaire-enquêteur et de procéder au classement et à la désaffectation des chemins ruraux à Champagnac comme indiqué dans le dossier soumis à enquête publique.

### **Recrutement d'agents contractuels de remplacement :**

Afin de pouvoir remplacer rapidement les fonctionnaires territoriaux ou les agents contractuels indisponibles, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels.

### **Autorisation d'encaissement de dons des associations :**

A la demande de plusieurs associations communales du mobilier a été acheté notamment pour équiper le local des associations. Le Conseil Municipal autorise l'encaissement des dons suivants : 800 € pour le comité des jeunes, 800 € pour le club des aînés Val d'Ance, 800 € pour l'Association Communale de Chasse Agréée, 800 € pour la Boule de Rives d'Ance, 3 100 € pour le Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire.

### **Adhésion au projet Wi-Fi 43 du Conseil Départemental :**

Après avoir présenté le projet WI-FI 43 proposé par le Conseil Départemental à destination des communes et des établissements partenaires qui est constitué d'un kit de deux bornes étanches, permettant, en extérieur comme en intérieur, de proposer une « fontaine Wi-Fi », le Conseil Municipal décide d'installer ces deux bornes en substitution des deux bornes déjà existantes dans le bourg dont le contrat d'exploitation se termine prochainement et dont le coût d'exploitation est plus important.

### **Avenant à la maîtrise d'œuvre de la dernière tranche des travaux d'aménagement du bourg :**

Suite à l'avant-projet des travaux de la dernière tranche d'aménagement du bourg réalisé par le maître d'œuvre le coût prévisionnel des travaux s'élève à 339 211,43 € H.T. Il convient donc de revoir le montant de la rémunération du maître d'œuvre. Le forfait définitif de rémunération proposé dans l'avenant n°01 est de 22 035,00 € H.T. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement des RD 33, 34 et 332 de la traversée du Bourg. L'affermissement de la tranche conditionnelle se fera ultérieurement si nécessaire.

### **Demande de subvention auprès du département de la Haute-Loire pour les travaux d'aménagement du bourg:**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Département de la Haute-Loire pour l'octroi d'une subvention de 20 000 € pour financer ces travaux dans le cadre du « fonds 199 » dédié aux communes de moins de 1000 habitants.

### **Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI):**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral N° DIPPAL/B3/2016/026 du 22 Mars 2016 portant adoption du schéma départemental de coopération intercommunale de la Haute-Loire. Ce schéma prévoit le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Saugues avec celles de Langeac, Lavoute-Chilhac et Paulhaguet.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce schéma proposé par Monsieur le Préfet de la Haute-Loire. Monsieur le Maire rappelle que le conseil Municipal s'était auparavant prononcé pour un rapprochement avec la communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé par 1 Pour, 1 Contre et 9 Abstentions ou pas de participation au vote.

### **Vente d'herbe sur pied :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de vendre de l'herbe sur pied pour des parcelles appartenant à la commune ou gérée par la commune et pour lesquelles la mise en place de baux n'est pas souhaitable. En effet, la commune veut garder la maîtrise de l'usage de ces parcelles. Le bénéficiaire de cette vente d'herbe sur pied devra être différent chaque année pour chacune des parcelles concernées.

La commission agricole s'est réunie le 15 juin 2016 et propose, après consultation de l'antenne locale de la chambre d'agriculture de la Haute-Loire, un tarif de 120 € par hectare et par an.

Les parcelles et les exploitants concernés sont les suivants :A703, A704, A752, G919 d'une surface totale de 16 642 m<sup>2</sup> pour Madame Armelle Besse, C62, C63, C64 d'une surface totale de 8 424 m<sup>2</sup> pour le GAEC de l'Ouragan, C65 d'une surface totale de 7 710 m<sup>2</sup> pour Monsieur Fabien Domaison. Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 contre, 1 abstention et 9 pour, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de vente d'herbe sur pied aux conditions mentionnées précédemment.

### **Convention avec EDF pour un accès pour les embarcations à proximité du hameau de La Valette:**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en accord avec Electricité De France (EDF) et après modification de l'arrêté préfectoral réglementant la navigation sur l'Allier et ses affluents, il

est désormais possible de naviguer sous conditions sur la retenue EDF du barrage de Saint-Préjet. Il convient maintenant de conventionner avec EDF pour qu'un accès pour les embarcations soit réaliser à proximité du hameau de La Valette. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie entre la Commune de Saint Préjet d'Allier et EDF relative à l'accès piéton à la retenue de St Préjet au hameau de La Valette.

**Choix du mode de collecte des ordures ménagères pour 2017 :**

Pour sa dernière année, la communauté de communes du pays de Saugues demande aux communes de se prononcer sur le mode de collecte désiré pour 2017 puisque deux types sont proposés :

- une collecte en point de regroupement sur l'ensemble des hameaux d'une communes offrant ainsi plus de proximité pour les habitants de ces derniers.
- une collecte avec un point d'apports volontaires (PAV) sur la commune permettant d'une part, une réduction de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) et plus tard de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et d'autre part, un service à domicile pour les personnes âgées n'ayant aucune solution pour apporter leurs ordures ménagères au PAV alors qu'elles le pouvaient en point de regroupement.

Le Conseil Municipal, par 1 Pour, 2 Abstentions et 8 Contre décide de rester en collecte en point de regroupement sur l'ensemble des hameaux de la commune pour 2017.

**Proposition de mise à niveau gratuite du site internet communal :**

Le gérant de la société *La Ligne Web*, agence de création de sites internet basée à Aix-en-Provence, qui possède une résidence secondaire à Saint-Préjet-d'Allier, souhaite faire bénéficier la commune d'une remise à niveau gratuite du site internet communal. Le conseil municipal accepte cette offre.

**Décisions modificatives budget de l'eau :**

A la demande du percepteur, le Conseil Municipal valide les modifications budgétaires qui consistent à changer certaines lignes budgétaires sans modifier le montant global des dépenses et des recettes du budget de l'eau.